



Charte des membres

Les membres du réseau CLF sont et restent des sociétés indépendantes. Nous avons la volonté de promouvoir le métier, de favoriser le partage d'expériences, les bonnes pratiques et d'aider nos adhérents à optimiser leurs achats.

Adhérents sélectionnés

Toute conciergerie souhaitant intégrer le groupement devra se conformer au processus de sélection en vigueur au moment de sa demande d'adhésion. Ce processus pourra varier en fonction de l'évolution du groupement et de ses axes stratégiques.

Transparence

Dans le cadre de courtes enquêtes sectorielles que nous serons susceptibles de réaliser, l'adhérent s'engage à être absolument transparent au regard de ses chiffres (au sens large, nombre de biens, salariés, CA etc.) et de ces process avec les membres du groupement. Le partage des expériences et des bonnes pratiques étant un des fondements dudit groupement.

Offre de services

L'adhérent au groupement devra proposer à minima les services suivants aux locataires qu'il accueille :

- Ménage
- Location de linge
- Kit d'accueil
- Conseils, offre de loisirs



Accueil

L'adhérent au groupement doit accueillir entre 8h et 20h ses locataires au sein du logement réservé et ce 7 jours sur 7.

Disponibilité

L'adhérent doit offrir à ses locataires une disponibilité totale en journée et être joignable en permanence. Il devra répondre à chaque demande d'information (Prise en charge d'un bien etc.) sous 48h maximum.

Achats

L'adhérent bénéficie de remises importantes sur les produits de la centrale d'achat du réseau. Il pourra passer par le groupement pour ses commandes. Si une différence est constatée sur un produit identique entre un fournisseur habituel et la centrale, une correction sera immédiatement réalisée. Toute suggestion de référencement de produit sera analysée.

Contribution

L'adhérent s'engage à s'inscrire dans au moins un groupe de travail. Il devra s'impliquer au sein de ce groupe et rendre compte régulièrement de l'avancée du groupe sur le ou les projet(s) confié(s).

Représentation

L'adhérent s'engage à être présent à au moins une des réunions annuelles proposées par le groupement. S'il ne peut pas être présent en personne, il s'assurera de tout mettre en œuvre pour y être représenté.



Communication

Notre groupement pour être reconnu doit être visible. Le membre CLF est incité à utiliser le label du groupement sur l'ensemble de ses supports de communication.

L'adhérent à l'obligation de présenter le groupement CLF sur son site web et d'y faire figurer un lien vers le site web du groupement. En contrepartie, le groupement fera de même vers le site web de l'adhérent.

Cotisation

Tout membre du groupement devra être à jour de sa cotisation. Celle-ci est annuelle (à date de signature) et son montant sera voté chaque année en assemblée générale.



Vous avez fait le bon choix !

Contacts

09 80 80 21 20

contact@reseauclf.fr

www.reseauclf.fr